

1531

N^o 7

Archives Impériales

Cerny

55.

246.

n^o 126.

François d... Savaoir faisons d... Nous avoir
receu humble supplication de nos chiers et bien amez les
manans et habitans de Cerny ou diocèse de Laon en Ver-
mandoyz, contenant que le dit lieu de Cerny ou quel nous
avons tout droit et Justice et juridiction est peuplé et
habitué de grans nombre de maisons et bons marchans, situe
et assis en bon et fertile pays sur chemin passant et pour la
délivrance des ^{denrées et} marchandises y affluant et qui de plusieurs lieux
y sont menées, y souloit avoir unq marché par chacune sep-
maine au jour de Joudy, lequel à l'ocasion des guerres et
divisions qui par cy devant ont eu cours en notre pays
de Picardye et le dit lieu destruyct et ruyné et est encore
de présent discontinuée. Nos humblement requerant que pour
la restauration dudit lieu, bien, prouffit, utilité de la
chose publique du pays, notre plaisir soit y créer et établir
de nouvel le dit marché, au dit jour de Joudy de chacune
semaine, avecques une foire l'an le jour et feste Saint
Remy ou moys d'octobre, et sur ce leur impartir notre
grace. Pour quoy nos ces choses considérées, inclinans libe-
rallement à la supplication, requeste des dits supplians
dudit lieu de Cerny, avons fait, créé, erigé et estably,
faisons, créons, érigeons et établissons de nouvel de notre
grace spécial, plaine puissance et auctorité royal, par ces
présentes, le dit marché, le dit jour de Joudy de chacune
semaine et la dite foire le dit jour et feste Saint Remy
ou dit moys d'octobre es dits jours y estre dorénavant
perpetuellement et à tous jours tenues le dit marché et exercé